



**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE**

**Spécialité : "GESTION FORESTIERE"**

**Formation professionnelle par alternance**

Les inscriptions pour entrer en première année dans l'enseignement supérieur et notamment en **Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA)** se font à partir du portail unique [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

**Envoyer le dossier papier au CFPPA de Bazas une fois votre inscription faite sur le site [parcoursup](http://parcoursup.fr).  
La formation se déroulera au CFPPA de Bazas**

Nom : ..... Sexe :  Masculin  Féminin

Prénoms : .....

Date de naissance ...../...../..... Nationalité : .....

Lieu et département de naissance : .....

Situation familiale : Célibataire  Marié(e), union libre  Nombre d'Enfants à charge .....

☎ Fixe : .....

☎ Portable : .....

☎ parents : .....

Mère : ..... Père : .....

E-mail : .....

N° de sécurité sociale : .....

N° Identifiant National Elève (INE) : .....  
(à demander à votre établissement d'origine ou à repérer sur votre relevé de notes du baccalauréat)

Adresse complète :  
N° Rue ou lieu dit : .....

.....

Code Postal : ..... Ville.....

## IMPORTANT

**VOTRE DOSSIER DOIT ETRE ENTIEREMENT COMPLETE, DE FACON LISIBLE.**

A JOINDRE A VOTRE DOSSIER :

- 1 Curriculum Vitae,**
- 1 lettre de motivation,**
- 1 Photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité,**
- copie du livret scolaire des classes de Première et Terminale,
- copie du livret scolaire des années d'études supérieures,
- relevés des notes aux examens permettant l'entrée en formation,
- photocopie du diplôme obtenu,**
- 1 Relevé d'Identité Bancaire,
- 3 photographies d'identité récentes,**
- 3 enveloppes à votre adresse,
- 10 timbres au tarif en vigueur,
- Journée d'appel de préparation à la défense ou recensement.

Autorisation du droit à l'image :

OUI  NON

Autorise le centre à utiliser les images pour un usage du CDFA / CFPPA : but pédagogique, d'éducation, de surveillance et/ou de valorisation des travaux pédagogiques (compte rendu financier, communiqué de presse....).

Fait à ....., le ..... Signature précédée de la mention « lu et approuvé » (autorisation des parents pour les mineurs)

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITES.**

**DATE**

**SIGNATURE**

## CONTACTS AUPRES DES ENTREPRISES

AVEZ-VOUS DEJA CONTACTE DES ENTREPRISES ? :

DANS QUELLES REGIONS ? :

PRECISEZ LEUR RAISON SOCIALE ET LEUR ADRESSE telephone et courriel:



## AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

Le Centre dispose d'un service de restauration commun avec le Lycée Agricole.

TARIFS DES REPAS (Pour 2018) votés en CA		
Petit-déjeuner self	Déjeuner self midi	Déjeuner self soir
1,55 €	2.81 €	2.81 €
Forfait annuel demi-pension : 505.80 € (5 jours / 20 semaines)	Forfait restauration complète : 521.36 €	

*Exemple de coût pour une semaine complète : 4 jours \* 1,55€ + 9 repas self \* 2.81€ = 31.49 €/semaine*

TARIFS DE L'HEBERGEMENT (Pour 2018) votés en CA	
Forfait à l'année (20 semaines) : 1136.80 €	56.84 € semaine

Couchage en lit de 90, alèse obligatoire, prévoir les draps, les taies, les couvertures. Tout doit être enlevé entre chaque session d'alternance.

Les hébergements et la restauration sont payables d'avance. Merci de prévoir la somme en arrivant à chaque session et lors de la rentrée.

### **EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR :**

Le Centre Forestier attache une grande importance au maintien et à la propreté des locaux.

Il est interdit de circuler en tenue de travail en dehors des ateliers, notamment dans les locaux d'hébergement.

L'introduction ou la consommation d'alcool, de tabac, de drogue ou de toute substance illicite est strictement interdite dans l'enceinte et les locaux du Centre Forestier.

Les animaux de compagnie sont strictement interdits.

L'introduction ou l'utilisation de tous types de réchauds est interdite dans les locaux, notamment les chambres (appareils électriques ou à gaz, four à micro-ondes ...).

L'introduction de nourriture périssable est interdite dans les chambres.

L'accès au Centre Forestier (locaux et hébergement) est réservé aux personnels, aux apprentis et aux stagiaires en cours de formation, et strictement interdit à toute personne étrangère.